

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Jean-Louis MOULINS est nommé Chargé de mission «Taxe d'apprentissage», à compter du 23 février 2016.

Article 2 :

Le Chargé de mission «Taxe d'apprentissage» exerce sa mission auprès du Vice-président au partenariat avec le monde socio-économique.

Article 3 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 février 2016


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

